

# AVIS PUBLIC

## d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ.**

*L'objet de ce règlement concerne les systèmes de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude,

Ce 6e jour du mois de septembre 2017

Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière